

ANNEXE V

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU COMITE DE PILOTAGE

Le vendredi 26 novembre 1993 le Comité de pilotage du Projet des "Petits Projets Ruraux" (PPPR) a tenu une réunion de synthèse avec Monsieur Sidi JAMMEH Superviseur dudit projet pour prendre connaissance des conclusions et recommandations de la mission de supervision du Projet qui s'est déroulée du 12 au 27 novembre 1993.

Etaient présents :

Mr. Sidi JAMMEH, Superviseur du PPPR,
Mr. Mamadou Moustapha MBENGUE, Directeur de Cabinet du M.A.,
Mr. El hadji GUEYE, Conseiller Technique de Mr. Le Premier
Ministre,
Mr. Ibnou GAYE, Responsable du Développement AGETIP,
Mr. Sidy GUEYE, Conseiller Technique du M.A.,
Mr. Malick NDIAYE, Conseiller Technique, Ministère de la
Femme, de l'Enfant et de la Famille,
Mr. SAMB, Conseiller Technique DDI/MEFP,
Mr. Ababacar KANE, Directeur du Projet PPR.

Il s'agissait essentiellement d'une réunion de restitution au Comité de Pilotage des impressions, suggestions et recommandations du Superviseur pour la continuité des activités du Projet et des mesures complémentaires à satisfaire pour une prochaine levée totale de la suspension qui frappe le PPPR depuis août 1992.

Monsieur le Directeur de Cabinet du Ministre d'Etat, Ministre de l'Agriculture dans son introduction, a tout d'abord tenu à remercier la Banque Mondiale qui a eu l'amabilité grâce à la bienveillance de Monsieur Sidi JAMMEH, Superviseur du PPPR d'avoir bien voulu procéder à une levée partielle des décaissements relatifs à la réalisation des actions prioritaires du PPPR pour son redressement efficace et pour le bénéfice des populations rurales sénégalaises les plus touchées.

Le Directeur de Cabinet dira que le Gouvernement du Sénégal s'engage à respecter toutes les mesures retenues d'accord partie avec la Banque pour assurer le respect scrupuleux de l'échéancier des activités à mener d'ici le 1er mars 1994.

Monsieur Sidi Jammeh, quant à lui a tenu à remercier personnellement Monsieur le Directeur de Cabinet du Ministère de l'Agriculture, les membres du Comité de Pilotage pour la collaboration fructueuse et totale dont ils ont fait montre au cours de cette mission de supervision.

Il a reconnu la contribution importante du Comité de Pilotage qui a conduit sa mission avec efficacité et compétence.
Il aura rappelé que le PPPR est considéré depuis deux (2) ans par la Banque Mondiale comme un projet à problème, classé à la catégorie 3. Pour la Banque cette classification veut dire 3 choses:

- a) Le projet est surdimensionné et sa conception est mal maîtrisée ;
- b) Le projet n'est pas en rapport avec la capacité opérationnelle et managériale du pays ; ou
- c) Les priorités accordées par le pays emprunteur au démarrage du Projet ne sont plus en rapport avec celles en cours.

Et généralement ces constats ont pour conséquence soit la reformulation du projet ou son annulation pure et simple. C'est la raison, pour laquelle Monsieur le Superviseur du Projet a eu beaucoup de mal à convaincre son management pour la continuité des activités du PPPR. C'est essentiellement la situation difficile des populations rurales au Sahel, les plus nécessiteuses qui a amené la Banque Mondiale à reconsidérer son appréciation vis à vis du projet et l'encouragement qu'elle a eu de la part du Gouvernement du Sénégal dans sa volonté d'opérer les redressements préconisés.

Monsieur JAMMEH devait ajouter que les résultats de cette mission consignés dans l'Aide Mémoire dont la version définitive parviendra au Gouvernement dès son retour à Washington, sont de trois ordres.

1. Le démarrage de l'Etude sur le cadre juridique et organisationnel du projet, et sa matérialisation dans un délai de trois (3) mois.

La Banque a approuvé et donné son avis de non objection sur la version définitive des termes de références et le contrat d'étude à signer avec le cabinet PANAUDIT.

2. L'engagement ferme du Ministère de l'Economie, des Finances et du Plan, par la voie de son directeur de Cabinet de procéder dans les meilleurs délais, et ceci avant le 1er mars 1994 au remboursement des 82.000.000 F.CFA restant sur la somme due à la Banque Mondiale pour couvrir les dépenses non justifiées révélées par les audits antérieurs 1990-1991.

3. Le Superviseur du projet a demandé la dénonciation du protocole d'accord liant la Caisse Nationale de Crédit Agricole du Sénégal (CNCAS) au PPPR dans le cadre de l'exécution de la ligne de crédit FIDA. La Banque a saisi officiellement le FIDA pour avoir ses réactions pour la suite à donner au rapport du Consultant, et préconisé la mise en place dans les meilleurs délais d'un nouveau mécanisme de financement permettant de rendre opérationnel cette ligne de crédit, tel que l'a recommandé le Consultant du FIDA. Le problème des charges de service liées aux lignes de crédit FIDA au Sénégal constitue également aujourd'hui une mesure de suspension du financement PPPR sur cette ligne de crédit FIDA. Le Directeur de Cabinet du Ministre des Finances a promis le règlement de cette situation dans un délais très court avant que la date butoir du 1er mars 1994 ne soit atteinte.

Tout cela devait faire dire à Monsieur Sidi JAMMEH qu'on pourra arriver à une levée totale des mesures suspensives probablement bien avant cette date butoir, si tous les engagements retenus d'accord partie sont maintenus. Ceci permettrait à la direction du projet de se lancer très rapidement sur les activités opérationnelles de terrain pour le bénéfice des populations.

Avant de terminer, le Superviseur a marqué sa satisfaction pour les réformes apportées grâce à l'appui du Comité de Pilotage, et félicité le directeur du projet et son Equipe dans la conduite des activités de redressement du PPPR.

Il aura rappelé que le Ministre d'Etat lui a fait part des préoccupations de Monsieur le Président de la République sur le devenir du PPPR, et qu'il est pleinement conscient des responsabilités qui pèsent aujourd'hui sur son Institution, sur lui en qualité de superviseur, mais également sur le Comité de Pilotage et la direction du Projet ; d'où l'importance de suivre de façon très rapprochée l'évolution du PPPR.

La prise en charge du personnel du projet par l'IDA, a fait l'objet de discussion et le Superviseur devait indiquer que cette question pourrait être examinée de façon plus globale en relation avec la problématique des contreparties de financement des projets.

En conclusion, le Directeur de Cabinet a précisé que le Ministère de l'Agriculture va s'atteler à la réalisation de toutes les mesures nécessaires pour une levée des décaissements.

Sur la ligne de crédit FIDA, l'utilité de mener dans les meilleurs délais une étude sur les nouveaux mécanismes à mettre en oeuvre pour l'administration du crédit a été abordée. Monsieur JAMMEH devait confirmer que ce point a été retenu dans l'Aide Mémoire et que cette étude d'une durée d'environ 45 jours serait financée sur le crédit IDA.

Le Comité de Pilotage a décidé de se réunir le mercredi 15 décembre 1993 à 9H, pour la mise en oeuvre de son calendrier d'activité pour suivre la réalisation du Plan d'Action contenu dans l'Aide Mémoire de Monsieur le Superviseur qui a promis de revenir à Dakar avant la date butoir du 1er mars 1994, pour apprécier l'état d'avancement de ce plan et qu'il fera tout pour changer le classement du PPPR de la catégorie 3 où il se trouve actuellement.

Dakar, le 26 novembre 1993.

Ababacar KANE
Directeur du Projet
Secrétaire Permanent
du Comité de Pilotage